

CERTIFICAT DE SPECIALISATION Encadrement dans le Secteur Sportif

Dossier de candidature – Année scolaire 2025-2026

Dossier à retourner complété au lycée avant lundi 31 mars 2025

Certificat de spécialisation « encadrement secteur sportif » Mention « Activités physiques pour tous (APT) »

RAPPEL : L'inscription en certificat de spécialisation encadrement en secteur sportif (CSE2S) est réservée :

- aux candidats, titulaires d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, et titulaires de la mention complémentaire ou certificat de spécialisation « Animation-gestion de projets dans le secteur sportif » (AG2S)
- ou
- aux candidats titulaires d'un baccalauréat professionnel obtenu en ayant validé l'unité facultative « secteur sportif » (UF2S)

En outre, pour être candidat dans cette formation, il est nécessaire de **satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation** (cf. chapitre 2).

1. Débouchés professionnels possibles

La réussite du CSE2S donne droit à l'obtention d'une carte professionnelle et permet d'exercer le métier d'animateur dans une association, un club sportif, au sein de collectivités locales, structures de vacances ou entreprises.

Son titulaire peut également préparer les concours de la fonction publique territoriale (opérateur territorial des activités physiques et sportives, éducateur territorial des activités physiques et sportives) ou de la fonction publique hospitalière (animateur sportif).

Spécialité proposée par le lycée Rosa Parks

- **Activités physiques pour tous (APT) :** le titulaire de cette spécialité peut encadrer, en autonomie, des activités physiques de découverte, d'animation et d'éducation auprès, et en assurant la sécurité de tout type de public.

2. Les exigences pour accéder à cette formation

Pour accéder à cette formation, les candidats doivent :

- **Valider les TEP (tests d'exigence préalables)** organisés par la DRAJES, selon le calendrier régional annuel.

Date limite de passation des tests : 10 juillet 2025,

Documents à retourner au lycée au plus tard le 11/07/2025.

Ces tests comprennent un test "luc-léger" et un parcours d'habileté motrice.

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la spécialité concernée sera demandé avant de passer ces tests.

- **Attestation de secourisme : Premiers Secours Citoyen (PSC - ex PSC1¹) ou certificat équivalent.**
Si nécessaire, une formation pourra être proposée au lycée dans le cadre de la formation.

3. Fiche de candidature à l'entrée en CSE2S

Renseignements individuels

Nom :

Prénom :

Sexe :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Etudes poursuivie en 2024-25

Formation suivie :

Etablissement :

Adresse complète :

Modalités : ☐ Statut scolaire ☐ Statut d'étudiant(e) ☐ Statut d'étudiant (e)- apprenti(e)

Stages réalisés dans le cadre sportif en 2024-2025 :

Structure d'accueil	Dates	Public concerné	Projet mené le cas échéant

Diplômes obtenus antérieurement

- Baccalauréat : ☐ obtenu (précisez) : _____ Année d'obtention : _____
☐ en cours (précisez) : _____
Titre admis en équivalence, précisez : _____
- Unité facultative secteur sportif (UF2S) : ☐ obtenue le : _____ lieu : _____
☐ en cours, lieu : _____
Mention complémentaire ou certificat de spécialisation : _____
☐ AG2S obtenue le : _____ lieu : _____
☐ en cours, lieu : _____

Certifications obtenues

PSC1 ou PSC	☐ non	☐ oui, précisez l'année : _____
PSE1	☐ non	☐ oui, précisez l'année : _____
SST	☐ non	☐ oui, précisez l'année : _____
BNSSA	☐ non	☐ oui, précisez l'année : _____
BAFA	☐ non	☐ oui, précisez l'année : _____
Autres : (précisez)	_____	

Activités d'encadrement

Expériences d'encadrement d'activités physiques : (précisez)

Expériences dans le secteur sportif (arbitrage, juge, bénévole, etc) : (précisez)

Précisez votre projet de formation en quelques lignes

Pièces à fournir

- Bulletins des classes de première et terminale.
- Si obtenus avant dépôt du dossier : Attestation de réussite aux TEP et diplôme de secourisme.